

ENQUETE PUBLIQUE

UN PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Gard est un document cadre d'urbanisme qui planifie les grandes orientations d'aménagement et de développement durables, à l'échelle du bassin de vie Nîmois et plus globalement sud gardois.

Le SCoT Sud Gard organise l'évolution du territoire en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques, sociaux et les besoins de ses habitants.

Il traite notamment les questions d'habitat, d'équipement, d'environnement, d'agriculture, commerce et de développement économique.

A l'échelle locale, les Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat ou encore les Cartes Communales doivent le respecter, dans un rapport de compatibilité.

C'est un projet stratégique élaboré et décidé par **les élus du territoire**. Il concerne plus de 380 000 habitants et réunit les 80 communes de la **Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et des Communautés de Communes de Beaucaire-Terre d'Argence, Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières et Rhôny-Vistre-Virdoule**.

A l'horizon 2030, la population du territoire devrait atteindre 450 000 habitants. Il sera nécessaire de construire environ 38 800 logements, développer l'emploi, les transports et les services tout en répondant aux enjeux de cadre de vie, de risque et de protection des terres agricoles et de l'environnement.

Le SCOT repose sur 4 grands axes fédérateurs :

- Un territoire de ressources
- Un territoire organisé et solidaire
- Un territoire actif
- Un territoire en réseau

Après 6 ans de travail, le projet du SCoT révisé a été arrêté en conseil syndical le 18 mars 2019.

Les personnes publiques associées ont été consultées de début avril à début juillet.

La dernière étape de la concertation sur le projet est l'enquête publique.

L'ENQUETE PUBLIQUE DURE 1 MOIS

Du 26 août au 27 septembre inclus

C'EST 1 MOIS POUR SE RENSEIGNER ET DONNER SON AVIS SUR LE SCOT !

Les étapes clés de la révision du SCoT Sud Gard :

- **2013** : décision du Conseil Syndical d'engager la révision du SCOT.
- **2015 - 2016** : réalisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, identification des grands défis et des premières orientations du projet.
Ateliers et forums de concertation.

4 Réunions publiques

- **2017**: définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le projet)

4 Réunions publiques

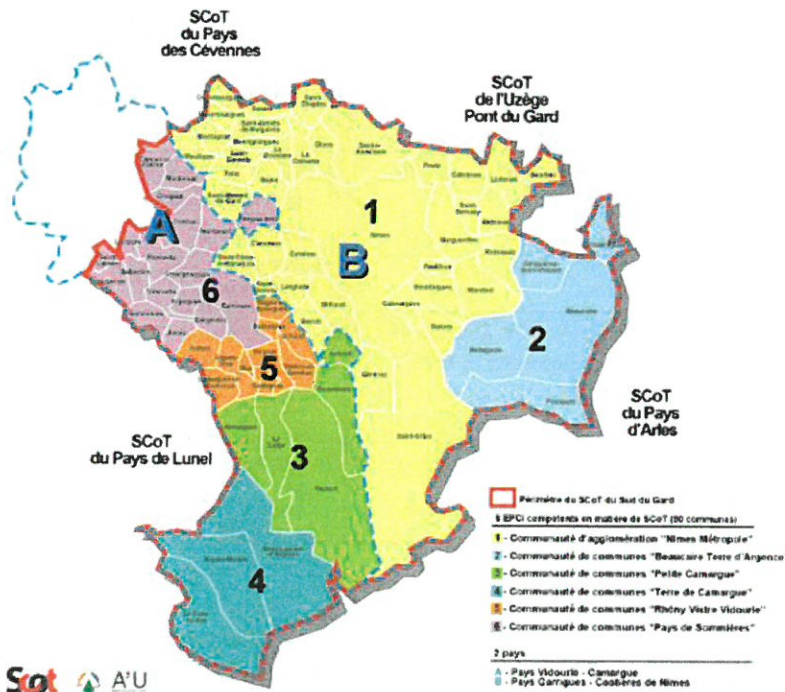
- **2018** rédactions du Document d' Orientations et d'Objectifs (les « règles » de mise en œuvre). Ateliers de concertation.

3 Réunions publiques

18 mars 2019 : validation du projet du SCOT et arrêt du projet.

- **Avril-juillet 2019** : consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Régions, Chambre d'Agriculture, CCI, Département, EPCI, ...)
- **Enquête Publique du 26 août au 27 septembre 2019**

Approbation finale du SCOT



- **sur le registre dématérialisé** sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1494> .
- **Par courrier électronique**, à l'adresse suivante : enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr; en mentionnant dans l'objet du courrier : « Enquête publique SCOT Sud Gard ». Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- **Par courrier postal**, à adresser au Président de la commission d'enquête – Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, 1 rue du Colisée, 30900 Nîmes.
- **Lors des permanences** tenues par au moins un membre de la commission d'enquête aux lieux et dates indiquées dans le tableau récapitulatif suivants :

VILLES	ADRESSE DES LIEUX DE PERMANENCE	DATES	HORAIRES
NÎMES	Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête publique) 1 rue du Colisée, 30 900 NÎMES	Les lundis 26/08/2019 , 02/09/2019 , 09/09/2019 , 16/09/2019	de 9h à 12h
		Le vendredi 27/09/2019	De 14h à 17h
GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Siège Communauté de Communes Rhony-Vistre-Vidourle , 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Les mardis 27/08/2019 , 03/09/2019 , 10/09/2019 , 17/09/2019 , 24/09/2019	de 9h à 12h
SOMMIERES	Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières , Parc d'activités de l'Arnède, 55 Rue des Epauettes, BP 52027 30252 SOMMIERES Cedex	Les mardis 27/08/2019 , 03/09/2019 , 10/09/2019 , 17/09/2019 , 24/09/2019	de 14h à 17h
NÎMES	Siège Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole , 5 rue du Colisée, 30900 NÎMES	Les mercredis 28/08/2019 , 04/09/2019 , 11/09/2019 , 18/09/2019 , 25/09/2019	de 9h à 12h
BEUCAIRE	Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence , 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEUCAIRE	Les mercredis 28/08/2019 , 04/09/2019 , 11/09/2019 , 18/09/2019 , 25/09/2019	De 14h à 17h
AIGUES-MORTES	Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue , 13 rue du Port 30220 AIGUES-MORTES	Les jeudis 29/08/2019 , 05/09/2019 , 12/09/2019 , 19/09/2019 , 26/09/2019	De 9h à 12h
VAUVERT	Siège Communauté de Communes de Petite Camargue , 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT	Les jeudis 29/08/2019 , 05/09/2019 , 12/09/2019 , 19/09/2019 , 26/09/2019	de 14h à 17h

Et après l'enquête ?

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête dispose d'un mois pour remettre son rapport.

C'est à la suite de sa publication que le SCOT pourra être modifié avant son approbation.

Le rapport et les conclusions sont tenus à la disposition du public sans délai au siège du syndicat mixte du SCOT SUD GARD, aux sièges de chaque EPCI du périmètre du SCOT et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



POUR + D'INFORMATIONS :

Le Syndicat mixte du SCOT Sud Gard,

1 rue du Colisée 30 900 NÎMES,

pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr

04.66.02.55.30

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h